

## ÉQUATEUR

### Une occasion pour les droits humains

Index AI : AMR 28/030/2002

#### Embargo : 14 octobre 2002 (00 h 01 GMT)

Dans une lettre adressée aux candidats à l'élection présidentielle en République de l'Équateur, qui aura lieu le 20 octobre, Amnesty International a souligné la nécessité de placer la protection des droits humains au cœur du programme politique du prochain gouvernement.

« Au cours des périodes de crise sociopolitique qu'a connues récemment l'Équateur, les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays ont mis entre parenthèses les droits fondamentaux et inaliénables de la personne humaine, et notamment le droit à la vie et à l'intégrité physique et mentale, le droit à la liberté d'opinion et d'expression et le droit de ne pas être soumis à la discrimination », a déclaré l'organisation de défense des droits humains, en précisant qu'une telle attitude était totalement inacceptable.

Amnesty International indique dans son courrier que l'une des priorités du prochain gouvernement devra être de mettre fin à l'impunité dont bénéficient le plus souvent en Équateur les auteurs de violations aux droits humains. Cette impunité participe en effet à un cercle vicieux, où les violences se succèdent sans que les personnes responsables ne soient sanctionnées.

« Malheureusement, en Équateur les affaires d'atteinte aux droits humains ayant donné lieu à une enquête indépendante et approfondie et s'étant soldées par la condamnation des responsables et l'indemnisation des victimes sont rares », a déploré l'organisation.

Amnesty International s'est dite particulièrement préoccupée par la pratique, qui consiste à faire comparaître les membres de la police accusés de violations des droits humains devant des tribunaux propres à cette institution, ce qui est contraire à la législation internationale, qui prévoit que toute affaire portant sur des violations des droits humains doit être jugée par la justice civile.

« Ces dernières années, de nombreux cas de torture et de mauvais traitements impliquant des policiers et se soldant parfois par la mort de la victime ont été enregistrés

en Équateur », a indiqué Amnesty International, ajoutant que les personnes qui militent pour que cessent ces agissements et pour que les victimes obtiennent justice sont souvent l'objet de menaces, d'agressions et de manœuvres de harcèlement.

« Le prochain gouvernement équatorien devra signifier très clairement qu'il ne tolérera aucune atteinte aux droits humains, que toute affaire impliquant de tels actes fera l'objet d'une enquête approfondie et que les responsables devront rendre des comptes à la justice », a souligné l'organisation.

« Les autorités devront en outre apporter publiquement leur appui à ceux et celles qui défendent les droits humains et signifier leur rejet de toute forme de discrimination », a poursuivi Amnesty International. Alors que l'Équateur est l'un des rares pays de la planète dont la Constitution dispose qu'aucune discrimination ne doit être faite sur la base de l'orientation sexuelle des individus, des dizaines de cas de torture et de mauvais traitements policiers, perpétrés en raison de l'identité sexuelle des victimes, continuent d'être signalés.

Devant l'intensification du conflit et de la crise des droits humains en Colombie, et étant donné les répercussions de cette situation dans les régions équatoriennes frontalières, Amnesty International a instamment prié les candidats de veiller, en cas de victoire, à ce que les activités des forces armées de l'Équateur le long de la frontière se déroulent dans le respect des droits humains.

« En ce vingt et unième siècle, il est essentiel d'accorder une priorité absolue à la promotion et à la protection des droits humains de tous et de toutes en Équateur, sans distinction de position sociale, d'origine ethnique ou d'identité sexuelle », a conclu Amnesty International ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5562 (Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X0DW) ou consulter notre site web : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**